



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

programmes

Question écrite n° 54843

Texte de la question

M. Jean-Marie Morisset appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la définition du « socle des fondamentaux » dans le projet de loi d'orientation sur l'école. Les membres de l'association des professeurs d'histoire et de géographie craignent que la place de l'histoire et de la géographie ne soit remise en cause dans la formation de l'élève, et que ces disciplines ne deviennent des matières optionnelles dans les futurs examens du brevet des collèges et du baccalauréat. Ils proposent donc que l'histoire et la géographie soient reconnues dans la loi d'orientation par une mention explicite des deux disciplines dans le « socle des fondamentaux », que ces matières soient évaluées par une épreuve écrite obligatoire pour tous les élèves au brevet des collèges, et qu'elles soient maintenues comme épreuves terminales obligatoires au baccalauréat. Aussi, il lui demande ses intentions à ce sujet, et la place qui sera réservée à l'enseignement de ces matières indissociables de la base des connaissances fondamentales d'un élève de collège.

Texte de la réponse

L'histoire, la géographie et l'éducation civique restent des disciplines obligatoires à l'école, au collège et au lycée. L'article 6 du projet de loi d'orientation pour l'avenir de l'école dispose que dans les connaissances et compétences indispensables à acquérir par chaque élève à la fin de la scolarité obligatoire figure « une culture humaniste et scientifique permettant l'exercice de la citoyenneté ». L'histoire, la géographie et l'éducation civique contribuent pleinement à la maîtrise de cette partie du socle. Ces disciplines font partie du tronc commun des disciplines obligatoires en classe de 3e. Dans le projet de brevet rénové, tous les élèves seront évalués en histoire-géographie et en éducation civique. De même au lycée, l'histoire et la géographie font partie des enseignements obligatoires du tronc commun de la classe de seconde générale et technologique et du cycle terminal de chacune des séries. Il n'a jamais été prévu de les exclure de l'examen du baccalauréat.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marie Morisset](#)

Circonscription : Deux-Sèvres (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 54843

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 janvier 2005, page 24

Réponse publiée le : 29 mars 2005, page 3293